

31 mars 2009

09.329

**Question Christian Mermet**

**Lycées cantonaux**

*Le Conseil d'Etat a récemment décidé de cantonaliser le secondaire II, soit les lycées cantonaux, où en sommes nous?*

*Le DECS a aussi dernièrement proposé de supprimer les commissions des lycées, mais qu'en est-il des deux lycées en ville de Neuchâtel? Serait-il judicieux de supprimer d'actuels organes de gestion avant de mettre en œuvre de nouveaux outils et de nouvelles structures?*

*En résumé, cantonalisation du secondaire II, à quand une mise en pratique des annonces du Conseil d'Etat?*

**Une réponse écrite est demandée.**

## **Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 31 mars 2009**

Rappelons que la cantonalisation des lycées, comme celle des centres de formation professionnelle, est effective depuis 2006, conformément aux décisions prises par le Grand Conseil dans le cadre de la deuxième étape du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes.

Ainsi, tous les établissements de formation du secondaire 2 et la surveillance des apprentissages ont depuis lors un statut cantonal et leur conduite ainsi que leur financement sont assurés par le DECS via le SFPL, service qui a été redimensionné en 2006 au moment de la cantonalisation. Celle-ci a été complètement achevée lorsque l'Etat a racheté récemment aux villes les bâtiments abritant les établissements du secondaire 2.

Dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat en réponse à la motion UDC 06.124 "Moins de commissions", le Grand Conseil a accepté lors de la session des 17 et 18 février 2009 de supprimer les commissions spécifiques de chacun des trois lycées pour ne conserver que la commission cantonale des lycées. Ce modèle de gouvernance rejoint celui des centres de formation professionnelle décidé par le Grand Conseil en février 2005 (lors de l'adoption de la loi cantonale sur la formation professionnelle) et qui comporte également comme seul organe consultatif le conseil cantonal de la formation professionnelle.

Cette nouvelle organisation deviendra effective pour les lycées au début de la prochaine législature et devrait être confirmée lors de la révision de la loi sur l'enseignement secondaire 2 qui sera présentée au Grand Conseil en automne 2009.

Concernant les trois lycées de notre canton, relevons qu'ils accueillent actuellement:

- 1668 élèves au Lycée Jean-Piaget (LJP) à Neuchâtel;
- 928 élèves au Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR) à Neuchâtel;
- 680 élèves au Lycée Blaise-Cendrars (LBC) à La Chaux-de-Fonds.

Suite à une étude relative aux structures des établissements du secondaire 2, le Conseil d'Etat a décidé en 2004 de conserver les trois lycées tels qu'ils ont été mis en place à leur création en 1997.

Les principaux arguments à l'appui de cette décision sont la taille des établissements et la complexité de l'organisation de la formation gymnasiale au plan suisse qui offre aux étudiants de multiples possibilités de choix et de combinaisons d'options spécifiques et complémentaires.

Au niveau des organes de direction, les Lycées Blaise-Cendrars et le Lycée Denis-de-Rougemont qui ne dispensent que la formation à la maturité gymnasiale sont dotés chacun d'un directeur et de postes partiels de directeurs adjoints ou directrices adjointes, à raison de deux pour le Lycée Blaise-Cendrars et de trois pour le Lycée Denis-de-Rougemont.

Quant au Lycée Jean-Piaget qui regroupe deux écoles et trois filières principales de formation, sa direction comporte:

- 1 directeur de l'Ecole supérieure Numa-Droz qui prépare au certificat de culture générale;
- 1 directeur de l'Ecole supérieure de commerce qui prépare au diplôme de commerce et à la maturité professionnelle commerciale;

– 1 directeur pour la filière maturité gymnasiale.

Le Lycée Jean-Piaget comprend également deux postes partiels de sous-directeurs ou de sous-directrices.

Si l'on tient compte des parts de poste réellement consacrées à la direction, après soustraction des temps d'enseignement dispensés par des membres des directions, les taux d'encadrement pour les trois lycées sont les suivants:

	Nombre d'élèves	EPT de direction	Nombre d'élèves par EPT de direction
LJP	1668	4,67	357
LDDR	928	3	309
LBC	680	2,3	296

Lors de l'étude structurelle réalisée en 2003-2004, l'éventualité d'un regroupement en ville de Neuchâtel des filières de certificat de culture générale et de maturité gymnasiale dans un même établissement et des filières de diplôme et de maturité professionnelle de commerce avec celles du CFC de commerce (actuellement dispensé par l'Ecole professionnelle commerciale du CPLN) dans un autre établissement a été examinée de manière approfondie. Cette hypothèse a été abandonnée en raison surtout des problèmes de locaux qu'elle soulève et de la nécessité de construire, le cas échéant, un nouveau bâtiment. Cet investissement a été jugé démesuré par rapport aux très modestes économies de fonctionnement qui peuvent être attendues des regroupements évoqués ci-dessus. Ces économies potentielles ne concernent en effet que des fractions de poste de direction et de secrétariat.